Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :
Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
02 MARS 2016
N° ..... /IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 007/2016 DU 25 FEVRIER 2016

Approuvant l'opération d'acquisition d'un logiciel de gestion des électeurs « ADAGIO » et son plan de financement.

Date de convocation : 11 FEVRIER 2016

Date d'affichage : 11 FEVRIER 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 26 FEVRIER 2016

Date d'affichage de la présente délibération :

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	**33**
PRESENTS	**25**
PROCURATION	**04**

Résultats des votes :

VOTANTS	**29**
POUR	**29**
CONTRE	**00**
ABSTENTION	**00**

La délibération est adoptée à l'unanimité

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Turere FOLIAKI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

POLYNESIE FRANCAISE

VILLE DE PIRAE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

PROJET DE DELIBERATION N° 007/2016 du 25.02.2016

Approuvant l'opération d'acquisition d'un logiciel de gestion des électeurs « ADAGIO » et son plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;

VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;

VU le dossier de demande de financement auprès de la DETR du 27 janvier 2016 ;

VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRICTH, Maire ;

Considérant que la mise en œuvre des opérations électorales est une mission importante de la commune ; que la gestion de la liste électorale doit être performante et fiable afin de garantir la bonne tenue des scrutins ;
Considérant que l'acquisition d'un logiciel de gestion des électeurs permettra d'améliorer cette administration ; que la commune a déposé une demande de financement auprès de la DETR pour procéder à cette acquisition ;
Considérant qu'il convient d'approuver le plan de financement inhérent et d'autoriser le maire à signer ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 25.02.2016 ;

ADOPTEE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	**29**
POUR	**29**
CONTRE	**00**
ABSTENTION	**00**

ADOPTE :

Article 1er : L'opération d'investissement relative à l'acquisition d'un nouvel outil de gestion des électeurs « ADAGIO », pour un montant total d'un million neuf cent deux mille deux cent soixante-sept francs pacifique hors taxe (1 902 267 F CFP HT) est approuvée.

Article 2 : Le plan de financement de l'opération tel que précisé ci-dessous est approuvé :

- Participation de l'Etat (DETR) 1 521 814 F CFP (80% du HT)
- Participation de la commune 380 453 F CFP (20% du HT)

Article 3 : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la convention de financement ainsi que tous les actes la mettant en œuvre.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur général des services, le service des affaires civiles, juridiques et administratives ainsi que le service des ressources sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,
Pour le maire absent,
Le 6ème Adjoint,

MAIRIE DE PIRAE * TAHITI - Polynésie Française *

M. Heimana TAURAA
Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative
Le - 2 MARS 2016 et publication du - 2 MARS 2016

Pour le maire absent,
Le 2ème Adjoint,

MAIRIE DE PIRAE * TAHITI - Polynésie Française *

M. Abel TEMARII

Edouard FRITCH
Le Maire